



## **Partenariat renforcé entre INTERPOL et l'ONU : vers une force globale de police pour les pays fragilisés ?**

*Par Nicolas Lemay-Hébert,*

*Directeur de l'Observatoire sur les Missions de paix de la Chaire Raoul-Dandurand.*

*L'auteur a dirigé une mission de recherche sur la réforme de l'institution de police au Timor-Leste par l'ONU pour le compte du programme Institutions for Fragile States de l'Université Princeton lors de l'été 2008.*

La 78<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'INTERPOL (contraction de l'expression anglaise *International Police*), organisation internationale promouvant la coopération policière internationale, a donné lieu à une déclaration commune ce lundi faite par M. Andrew Hughes, Conseiller pour les questions de police à l'ONU, et M. Ronald Noble, Secrétaire général d'INTERPOL, sur la mise en place d'une nouvelle « doctrine policière internationale ». Les ministres de la Justice et de l'Intérieur de 60 pays, appuyés par les officiers de police de plus de 153 pays, ont ainsi approuvé la mise en place d'une coopération institutionnelle renforcée entre INTERPOL et l'ONU sur la question de la consolidation de la paix. Il s'agit d'un important partenariat institutionnel qui se dessinait depuis quelques temps déjà, en fait depuis la rencontre entre le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, et M. Noble en mars 2009. Toutefois, il s'agit d'une décision qui ne peut être accueillie qu'avec satisfaction par tous les acteurs du milieu, des États contributeurs, notamment le Canada, aux pays sujets à requérir un appui institutionnel en passant par les chercheurs sur le sujet.

En effet, le rôle des effectifs policiers dans les missions de paix n'a cessé de s'accroître de façon exponentielle. D'un peu plus de 1000 officiers de police déployés dans les missions de paix en 1995, nous sommes passés à 2400 en 1999 et plus de 12 000 dix ans plus tard (pratiquement 10% de l'effectif total des soldats de la paix déployés). Rien n'indique que la tendance pourrait se retourner, les effectifs actuels ne rencontrant pas le niveau d'effectifs alloués par le Conseil de sécurité, soit plus de 18 000 policiers internationaux. L'importance de la composante policière dans les opérations de paix a suivi l'évolution graduelle de la pratique du maintien de la paix. D'opérations d'interposition entre belligérants ou d'observation de cessez-le-feu, les missions de paix sont devenues de plus en plus complexes, impliquant une certaine ingérence par l'acteur onusien dans le processus de consolidation de la paix, promouvant notamment la réforme, la restructuration et la consolidation des institutions étatiques à la suite d'un conflit.

À ce titre, le lien croissant entre les activités de consolidation de la paix et la lutte contre le crime organisé donne tout son sens au partenariat entre INTERPOL et l'ONU. Les activités criminelles ont permis, et continuent de permettre, le financement des belligérants et de leurs luttes dans les conflits intra-étatiques à travers le monde, plus souvent qu'autrement au détriment des populations locales. Nous n'avons qu'à penser à la République Démocratique du Congo, à la Sierra Leone ou à l'Afghanistan, l'Afghanistan où à l'heure actuelle l'ONU et l'OTAN tentent désespérément d'endiguer la production et le trafic d'héroïne. La Guinée Bissau, qui est un pays partenaire bénéficiant de l'aide de la nouvelle commission de consolidation de la paix de l'ONU, a notamment vu son président assassiné en mars dernier, dans une affaire que plusieurs lient au fait que le pays est devenu la plaque tournante du trafic de cocaïne vers l'Europe. Dans pratiquement toutes les missions de paix déployées par l'ONU, le crime organisé fait régresser et met en péril les efforts de paix sur le terrain.

Le partenariat permettra ainsi de mettre en commun les efforts de réforme et de consolidation des institutions policières des pays fragilisés par les conflits et la lutte globale contre le crime organisé. L'ONU aura donc accès aux capacités d'INTERPOL en termes de systèmes de communication et des banques de données, et les efforts pour joindre leurs actions en ce sens seront renforcés. INTERPOL appuiera également la logistique de l'ONU sur le terrain (la prise d'empreintes digitales par exemple). Le partenariat s'accompagnera aussi d'un effort accru pour la formation de policiers internationaux déployés sur le terrain. C'est un point qui ressort de la majorité des études des missions de paix sur le terrain, le cas du Timor-Leste pour lequel j'ai effectué une mission de recherche en 2008 ne dérogeant pas à la règle. Les qualités qui font d'un individu un excellent policier dans son pays n'en fait pas nécessairement un bon instructeur ou un bon superviseur dans un pays étranger. Le besoin de formation de policiers est immense, notamment pour faire face au crime organisé, et le partenariat institutionnel entre INTERPOL et l'ONU est un pas supplémentaire vers une amélioration des capacités internationales en ce domaine. Au Timor-Leste, sur un peu plus de 1500 policiers internationaux déployés sur le terrain, seulement trois policiers avaient une expérience précise dans le champ des crimes majeurs (dont un était canadien). De plus, il faut rappeler que la majorité des pays contributeurs de policiers internationaux seraient eux-mêmes en droit de recevoir des formations spécialisées sur plusieurs domaines précis.

Toutefois, il convient de préciser que la mise sur pied d'une « doctrine policière globale » ne veut pas dire la mise en place d'une police globale. Comme l'a rappelé au gratin international présent à Singapour le Secrétaire d'État à la sécurité du Timor-Leste, M. Francisco Guterres, le processus de réforme de la police ne peut être effectif que lorsqu'il existe une appropriation locale du processus par le pays visé. En fait, plusieurs d'entre eux n'avaient pas besoin de se le faire rappeler, les souvenirs des expériences kosovare et timoraise étant toujours frais à leur mémoire. Dans les deux cas où l'ONU a pris en charge directement les activités policières du pays, déployant ainsi des policiers internationaux pour assurer l'ordre et la sécurité dans le pays visé, les missions de paix ont subi des échecs forts et l'ONU s'est rapidement retrouvée mise au banc des accusés

par la population locale. On ne peut attendre de tous les policiers internationaux de parler la langue locale, de connaître les coutumes du pays hôte et d'être capable d'assurer les activités policières dans un pays qu'ils ne connaissent que superficiellement. Toutefois, on peut certainement attendre d'eux d'être de bons instructeurs, permettant le développement d'institutions policières crédibles et respectées par la population locale.